

CHAMPIONNAT DU NORD INDIVIDUEL FÉMININ DE PARTIES RAPIDES

1. Organisation générale

1.1. Conditions de participation

Le championnat du Nord Individuel féminin de parties rapides est ouvert à toutes les joueuses licenciées dans un club du CDJE 59, de la Fédération Française des Échecs. Toute joueuse licenciée en dehors du CDJE 59 pourra participer sans pouvoir prétendre à aucun titre, prix, ni accessit.

1.2. Déroulement de la compétition

Le Championnat du Nord individuel féminin de parties rapides se déroule à une date fixée par le comité directeur du CDJE 59

2. Organisation de la compétition

2.1. Arbitrage

Le CD CDJE 59 désigne l'arbitre fédéral. L'arbitre doit avoir au minimum le titre AFO1.

2.2. Durée

Le championnat du Nord Individuel féminin de parties rapides se joue en 7 rondes sur une journée.

Ronde 1 : 10h00 – 10h40

Ronde 2 : 10h50 – 11h30

Ronde 3 : 11h40 – 12h20

Ronde 4 : 13h30 – 14h10

Ronde 5 : 14h20 – 15h00

Ronde 6 : 15h10 – 15h50

Ronde 7 : 16h00 – 16h40

3. Déroulement des rencontres

3.1. Cadence

La cadence des parties est de 15 minutes avec ajout de 5 secondes par coup.

3.2. Homologation

Les résultats sont comptabilisés pour le classement Elo rapide FIDE et rapide FFE.

3.3. Appariements

Le classement utilisé est le dernier classement rapide publié.

Le championnat se joue au système Suisse, conformément au règlement FIDE C04.

3.4. Classement

Le classement est établi au nombre de points, suivant le barème :

- gain : 1 point ;
- nul : ½ point ;
- perte : 0 point.

En cas d'égalité, c'est le classement du tournoi qui départagera les joueuses (Buchholz tronqué, puis performance).

*Pour le calcul du **Buchholz** dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.*

La première joueuse de nationalité française du tournoi licenciée dans un club du Nord est déclarée championne du Nord.